

Examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

Rapport du jury – décembre 2017

A l'instar de l'an dernier et en avant-propos, les membres du jury souhaitent rappeler une évidence : l'examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle prend la forme d'une épreuve orale.

Cela impliquait nécessairement, pour les candidats, de préparer soigneusement leur présentation orale. Les candidats ne peuvent présumer de la connaissance par les membres du jury de leurs aptitudes à la seule lecture de leur RAEP, qui n'est pas noté, ou par la fonction qu'ils occupent.

Au contraire, le jury tient à affirmer qu'il a tenu scrupuleusement à son objectivité et impartialité, ce qui a pu conduire certains membres du jury à se tenir en retrait de l'évaluation d'un candidat (questions et délibération) avec lequel il avait été ou est toujours en relation professionnelle, le cas échéant.

C'est donc à l'occasion de l'entretien avec les membres du jury, d'une durée de 25 mn, qu'il est attendu de la part du candidat une présentation, mettant en valeur sa capacité à communiquer, de ses missions passées et actuelles, de ses compétences et expertises techniques ainsi que de son projet professionnel et de sa motivation.

En pratique, la différence entre les candidats s'est souvent faite sur la maîtrise de la présentation orale, exercice auquel le jury ne peut qu'encourager vivement les candidats à se préparer sous la forme d'« oral blanc » en condition d'examen.

Dans ce cadre, l'utilisation des 5 premières minutes de présentation libre s'avère souvent déterminante ; certains l'utilisent à bon escient, d'autres semblent réticents à exposer et donc à s'exposer. Pour cet exercice, il est déconseillé de se limiter à une simple redite de son CV ; les présentations originales et dynamiques ont été fortement appréciées.

Il en a été de même pour les mises en situation pour lesquelles le jury incite fortement les candidats à « jouer le jeu » et à se projeter. Au-delà de la probabilité de la mise en situation, le jury souhaite évaluer la capacité du candidat à mobiliser son savoir-être et son savoir-faire pour appréhender une situation, parfois inattendue ou peu commune, et expliciter son mode d'action. Il n'existe pas de réponse type, le bon sens, l'authenticité et des notions liées à la gestion des ressources humaines ont été valorisées.

Le jury rappelle qu'un manager n'est pas nécessairement « gentil » et, si le bien-être au travail est un objectif que nous partageons tous, l'angélisme de certains candidats a pu susciter des doutes quant à leur capacité à « trancher » ou à « recadrer ». A l'inverse, le jury tient à souligner que le management n'est pas systématiquement synonyme d'autorité et de sanctions.

Globalement, trop de candidats apparaissent sur la défensive ; leur crispation nuit fortement à leur présentation et ne permet pas de mettre en évidence leurs capacités. Le jury a même dû parfois faire preuve de pugnacité pour obtenir des éléments précis sur l'activité du candidat, ce qui a pu conduire à des entretiens très laborieux. A l'inverse, une posture désinvolte ou une liberté de vocabulaire maladroite ont également été pénalisantes pour certains candidats.

De nombreux candidats restent trop souvent au niveau de formules imprécises et générales alors que le jury attend une vraie maîtrise sur le plan technique et une expérience illustrée concrètement. À défaut de réponse connue, le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de bon sens ou qui ont tout simplement démontré leur « qualité de réflexion ».

D'une manière plus générale, le jury regrette que nombre de candidats ne soient pas en mesure d'étayer leurs réponses. Il n'a souvent pas été possible d'obtenir une analyse même sommaire sur des questions ouvertes directement liées aux compétences professionnelles. Or, au grade de CST de classe exceptionnelle, un minimum de réflexion et de hauteur de vue sont attendues du candidat.

Le jury a regretté les candidats dont l'apparente motivation consistait principalement à la « reconnaissance de leurs acquis », ce qui est légitime en soi, mais sans que cela s'inscrive au sein d'un projet professionnel (encadrement d'une équipe, responsabilités accrues, etc.) voire personnel. En effet, si l'évaluation première d'un contrôleur des services techniques porte naturellement sur son expertise technique, le jury s'est attaché à évaluer l'aptitude des candidats en matière managériale et de gestion de projet, en rapport avec les compétences attendues d'un CST de classe exceptionnelle et les responsabilités auxquelles il est susceptible d'accéder.

Enfin, il est nécessairement attendu de la part du candidat qu'il puisse présenter son environnement professionnel immédiat (évolutions récentes de sa structure, hiérarchie directe) dont la connaissance minimale n'est, étonnamment, pas toujours acquise.

Cette année, 46 candidats se sont inscrits, 41 se sont présentés devant le jury. Les conditions matérielles d'épreuve furent excellentes et le jury en remercie vivement la sous-direction du recrutement et de la formation.

Seuls dix candidats pouvaient être admis cette année et le jury tient à signaler qu'il a retenu les dix meilleurs parmi les 41, sans considération de leur spécialité professionnelle. La barre d'admission s'élève à 14,5/20.

Si les lauréats ont effectué des prestations orales très satisfaisantes, qui honorent le corps des contrôleurs des services techniques, au moins quatre autres candidats étaient très proches de la barre d'admission, cette dernière se jouant souvent sur la qualité générale de la présentation ou sur des détails techniques. Le jury ne peut qu'encourager ces candidats à renouveler leur acte de candidature à la prochaine session.

La présidente du jury,



Armelle de RIBIER
Administratrice civile hors classe

le 11/12/2017